



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Issy-les-Moulineaux, le 25 avril 2018

RESSERREMENT DE LA FOURCHETTE INDICATIVE DE RAPPORT D'ÉCHANGE DANS LE CADRE DU PROJET DE FUSION-ABSORPTION D'ANF IMMOBILIER PAR ICADE

Le 12 février 2018, ANF Immobilier et Icade ont annoncé le principe d'un projet de fusion avec une fourchette de rapport d'échange indicative entre 0,25 action et 0,30 action Icade pour 1 action d'ANF Immobilier.

Le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a, par ordonnance du 14 février 2018, désigné en qualité de co-commissaires à la fusion Monsieur Didier Kling et le cabinet Finexsi Audit.

Le Conseil de Surveillance d'ANF a souhaité constituer un comité *ad hoc* pour ce projet, et un expert indépendant (le cabinet JPA représenté par M. Jacques Potdevin) a été désigné pour émettre un rapport sur la parité appropriée dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Sur la base des travaux menés depuis l'annonce du projet, le Conseil de Surveillance, sur avis de son Comité *ad hoc*, et le Directoire d'ANF Immobilier du 24 avril 2018 ainsi que le Conseil d'Administration d'Icade du 25 avril 2018 ont approuvé le resserrement de la fourchette de rapport d'échange indicative à 0,26 action et 0,28 action Icade pour 1 action d'ANF Immobilier.

La procédure d'information et de consultation du Comité d'Entreprise d'Icade ainsi que celle de la Délégation Unique du Personnel d'ANF Immobilier sont toujours en cours, les avis devraient être rendus d'ici le 16 mai prochain.

La parité d'échange définitive proposée aux actionnaires d'ANF Immobilier et d'Icade sera arrêtée lors des prochaines réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance d'ANF Immobilier et du Conseil d'Administration d'Icade qui se tiendront mi-mai 2018.

Il est rappelé que l'opération est soumise à certaines conditions suspensives usuelles, notamment la confirmation par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) que la fusion n'entraînera pas, pour Icade, l'obligation de déposer une offre publique de retrait sur les actions d'ANF Immobilier au titre de l'article 236-6 du Règlement général de l'AMF et l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires d'ANF Immobilier et d'Icade qui se tiendront en juin 2018.

Icade publiera ultérieurement un communiqué de presse présentant les caractéristiques de la fusion conformément aux dispositions de l'article 17 de l'instruction DOC-2016-04 du 21 octobre 2016 de l'AMF.

Les documents destinés aux actionnaires relatifs au projet de fusion seront mis à leur disposition dans les délais et selon les modalités prévus par la réglementation applicable.

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue pas, ni ne doit être interprété comme, une offre de vente ou de souscription ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription (ou toute annonce d'une telle offre ou sollicitation à venir) de titres financiers en France, aux États-Unis d'Amérique (les "États-Unis") ou dans toute autre juridiction. Aucune offre de vente ou de souscription de titres ou de sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite en France, aux États-Unis ou dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant enregistrement, dispense d'enregistrement ou d'inscription ou qualification appropriée en vertu des lois sur les titres financiers de cette juridiction, et, de la même manière, la distribution de ce communiqué dans ces juridictions peut faire l'objet de restrictions. Les personnes en possession de ce communiqué

doivent s'informer à propos de, et observer, ces restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les titres financiers de ces juridictions.

Les titres financiers auxquels il est fait référence dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le "**US Securities Act**") et ne peuvent être offerts, vendus, transférés ou aliénés autrement aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'obtention d'une exemption, ou dans le cadre d'une transaction non soumise, aux exigences d'enregistrement en vertu de la loi américaine sur les titres financiers et en conformité avec les lois étatiques applicables aux titres financiers. Icade n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie d'une offre aux États-Unis ni de procéder à une offre au public de titres en France, aux États-Unis ou dans tout autre pays.

À PROPOS D'ICADE

L'immobilier de tous vos futurs

Foncière, développeur et promoteur, Icade est un opérateur immobilier intégré, qui conçoit des produits et des services immobiliers innovants pour répondre aux nouveaux usages et modes de vie urbains. Plaçant la RSE et l'innovation au cœur de sa stratégie, Icade est au plus près des acteurs et des utilisateurs qui font la ville – collectivités et habitants, entreprises et salariés, institutions et associations... Icade allie l'investissement en immobilier tertiaire et de santé (patrimoine pdg au 31/12/17 : de 10,8 Md€) à la promotion (CA économique 2017 de 1 209 M€) pour réinventer le métier de l'immobilier et contribuer à l'émergence des villes de demain, vertes, intelligentes et responsables. Icade est un acteur majeur du Grand Paris et des métropoles régionales. Icade est une société cotée (SIIC) sur Euronext Paris. Son actionnaire de référence est le Groupe Caisse des Dépôts.

CONTACTS

Guillaume Tessler,
directeur communication financière
et relations investisseurs
+33(0)1 41 57 71 61
guillaume.tessler@icade.fr

Charlotte Pajaud-Blanchard,
responsable relations presse
+33(0)1 41 57 71 19
charlotte.pajaud-blanchard@icade.fr

A propos d'ANF Immobilier

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091) est une foncière d'investissement cotée, détenant un patrimoine diversifié de bureaux, commerces et hôtels pour un montant de 648 millions d'euros en France. Elle est une foncière de transformation, en métamorphose, tournée vers l'immobilier tertiaire, la création de valeur et l'accompagnement des métropoles régionales dynamiques. Elle est actuellement implantée à Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse. Cotée sur Euronext Paris, elle est présente dans l'indice de référence immobilier EPRA Developed Europe, ANF Immobilier est une société du groupe Icade.

<http://www.anf-immobilier.com>

Contact ANF Immobilier :

Laurent Milleron
investorrelations@anf-immobilier.com

Le texte de ce communiqué est disponible sur les sites internet d'Icade et d'ANF Immobilier:

www.icade.fr

www.anf-immobilier.com